

Le moine des Isles d'or

Camille Chabaneau

Citer ce document / Cite this document :

Chabaneau Camille. Le moine des Isles d'or. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 19, N°75, 1907. pp. 364-372;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1907.6806>

https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1907_num_19_75_6806

Fichier pdf généré le 17/09/2018

LE MOINE DES ISLES D'OR

On sait que Jean de Nostredame, dans ses *Vies des poètes provençaux*, mentionne comme les sources principales de ses récits, les œuvres de trois moines de Provence qu'il désigne ainsi : 1° Un religieux du monastère de Saint Honoré, en l'isle de Lérins, surnommé le Monge des Isles d'Or; 2° un religieux du monastère de Saint Pierre de Montmajour d'Arles, surnommé le Fléau des poètes provençaux; 3° un autre religieux du même monastère, surnommé Saint Cesari.

Sous ces deux dernières dénominations on a depuis longtemps reconnu : 1° le Moine de Montaudon, transplanté d'Auvergne en Provence, selon une habitude bien connue de Nostredame d'attribuer à son pays la plupart des poètes appartenant à d'autres provinces; 2° Hugue de Saint-Circ, transféré également, d'après la même habitude, du Quercy dans la Provence, et qu'il a dédoublé, pour en faire deux auteurs différents, retenant pour le premier le nom de Saint-Circ et fabriquant pour le second celui de Saint-Cesari, où Cesari, comme Bartsch l'a fort bien expliqué¹, n'est que l'anagramme de Caersi, nom du pays d'Hugue de Saint-Circ.

Mais la principale des autorités de Nostredame, ce fameux Moine des Isles d'Or, qu'il nomme en première ligne, et qui a donné lieu à tant de recherches et de conjectures, reste toujours, énigme irritante pour l'historien de la littérature pro-

1. *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. XIII, p. 18.

vengeale, enveloppé de mystère. Est-ce une pure invention, une création *ex nihilo*, ou, comme les deux précédents, ce nom n'est-il qu'un masque sous lequel se dissimule un personnage ayant réellement vécu ?

Je me suis, après beaucoup d'autres, posé ces questions, et c'est à la seconde que j'ai reconnu qu'il convient de répondre affirmativement.

Ayant constaté la tendance de Nostredame à introduire dans son ouvrage, en les transformant en personnages des XIII^e ou XIV^e siècles, quelques-uns de ses contemporains, parents ou amis, soit sous leurs propres et vrais noms, soit sous ces mêmes noms anagrammatisés¹ ou sous d'autres pseudonymes, l'idée m'est venue de rechercher si parmi ceux-ci on n'en pourrait pas trouver un auquel conviendraient les traits, — quelques-uns du moins — sous lesquels il nous dépeint son Moine des Isles d'Or, et dont le nom fût susceptible d'être exactement transformé, par une régulière anagramme, en celui du moine susdit.

Du Moine des Isles d'Or Nostredame a fait un membre de la famille Cibo, sous le nom duquel il prophétise la grandeur future de cette maison ; c'est une manière à lui de flatter la vanité de son ami Scipion Cibo, dont il avait déjà introduit deux fois, non moins gratuitement, le nom dans son ouvrage². Mais de ce côté là aucune lumière n'a pu me venir sur la question à élucider.

J'avais un instant pensé à Denys Faucher, qui fut réellement moine de Lérins, comme le prétendu Moine des Isles d'Or, et dont la vie et les œuvres ont quelque rapport à ce que Nostredame raconte de ce dernier. Mais rien, dans les écrits imprimés ou encore inédits de Nostredame, n'indique qu'il ait entretenu des relations avec Denys Faucher, dont le nom d'ailleurs ne se prête pas à l'anagramme qu'on y voudrait trouver.

1. Tel est le cas, pour le dire en passant, de son frère le prophète, du nom duquel (Michel Nostredame) il a tiré celui du prétendu Ancelme de Mostier, auquel est consacré le chapitre LXIII de son ouvrage. L'anagramme exacte serait *Anchelm*, forme que Nostredame donne d'ailleurs autre part.

2. P. 133 (Vie de Lanfranc Sygalle) et p. 193 (Vie de Rostang Bérenguier).

Mais il n'en est pas de même d'un autre contemporain, ami intime, celui-là, de Nostredame, qui, à la vérité, ne fut pas moine, ni de Lérins ni d'ailleurs, car il était fervent calviniste, mais dont la vie offre de nombreux traits de ressemblance avec celle du prétendu Moine des Isles d'Or.

Je veux parler de Jules-Raymond de Soliers, auteur d'une *Chronographia Provinciae*, restée inédite ¹, ouvrage que cite Nostredame sous le titre de *Commentaires des antiquités de Provence*, vers la fin de son *Proesme au lecteur*, et auquel il renvoie comme à un complément de son propre ouvrage.

Or, *Moine des Isles d'Or* est lettre pour lettre l'anagramme de *Reimond de Soliés* ².

Tel est donc le vrai nom qui se cache sous cette appellation mystérieuse, et le mot de l'énigme proposée depuis plus de trois cents ans aux historiens de la poésie provençale.

Il reste à montrer qu'à la conformité du nom se joint, pour compléter l'identité du personnage, la conformité des goûts, des talents et des travaux.

Nous possédons une biographie de Jules Raymond de Soliers écrite par Joseph de Haitze († 1736), auteur, entre autres ouvrages sur la Provence, encore utiles à consulter, de plusieurs dissertations sur les troubadours qui dénotent de sa part une critique judicieuse. Voici un extrait de cette biographie ; je prie le lecteur d'y comparer l'extrait de Nostredame que je reproduis à la suite, et j'appelle particulièrement son attention sur les mots ou passages que je souligne dans le texte de Haitze.

« Raymond de Soliers [dans sa *Chorographie*] traite ensuite de la mer qui baigne la lisière de la Provence au Midi, de ses ports et promontoires, des isles situées sur les côtes et princi-

1. Sauf pourtant le premier livre qui a été publié en 1615, non dans le texte original, mais dans une traduction française sous le titre suivant : « Les antiquités de la ville de Marseille, par Jules Raymond de Solier, traduites de latin en françois par Charles Annibal Fabrot, avocat au Parlement de Provence. »

2. Variante insignifiante de Raimond de Soliers, et qui n'en modifie pas la prononciation. Nostredame écrit Remond dans le passage de son proësme où ce nom est cité.

palement des *Sthaecades et de celles de Lérins*, de la division des anciennes régions de Provence exposées en tableau, de sa situation cosmographique, par rapport aux degrés de longitude et de latitude des principaux lieux..., de la fertilité, de la beauté et de la salubrité de la Provence, de l'excellence du génie et du corps de ses habitans, *de ses animaux quadrupèdes, volatiles et aquatiques, de ses arbres, de ses plantes, de ses funges et champignons, de ses minières et carrières, de l'ancienne célébrité de son langage et des poètes qui ont écrit dans cet idiome.*

... « Il dressa encore deux cartes chorographiques de cette province, l'une suivant les anciens noms et l'autre suivant les dénominations modernes... et la première, dressée de sa propre main *et d'une propreté qui lui étoit naturelle en tout ce qu'il faisoit.*... Soliers avait aussi travaillé sur l'astronomie. Il avait fait une sphère très belle avec tous ses cercles, marqués de tous les signes et principales étoiles *enluminées avec propreté.*...

« Il étoit à la fois jurisconsulte, historien, antiquaire, naturaliste, mathématicien, astronome et poète...

« Etant aussi versé qu'il l'étoit en la connoissance de l'histoire civile et naturelle de Provence, il assembla un cabinet de raretés et de pièces curieuses comme médailles, tableaux, estampes, vases antiques, bas-reliefs, armures, inscriptions, meubles antiques, chefs-d'œuvre d'artisans, *coquillages, productions de la nature, tant admirables que singuliers*; enfin, de tout ce qu'il avoit pu ramasser de rare et de curieux en tout genre. »

Voici maintenant l'extrait annoncé de Nostredame :

« Quant à la vie de ce monge, il fut bon religieux, singulier et parfait en toutes sciences et langues, escrivoit divinement bien de toute façon de lettres. Quant à la peinture et illumineure, il estoit souverain et exquis; il observoit cecy de longtemps que au printemps et à l'automne se retiroit pour quelques jours accompagné d'un sien amy religieux amateur de la vertu, en son petit ermitage aux isles d'Yères (où audit monastère avoit de longtemps une petite esglise dépendant d'iceluy, qu'est la cause qu'il fut surnommé des Isles d'Or) pour ouïr le doux et plaisant murmure des petits ruisseaux et fontaines, le chant des oiseaux, contemplant la diversité de leurs plumages et les petits animaux tous différens de ceux de deça la mer, les contre-faisant au naturel. Et en fist un beau recueil, qu'on trouva après sa mort parmy ses livres, auquel il avoit dépeint de

beaux passages¹, tout le quartier de la plage de la mer desdictes Isles d'Yères et des villages qui y sont assis, toutes sortes des herbes et plantes les plus exquisés, les fleurs et les fruits d'icelles, et des arbres qui y croissent naturellement, les bestes et autres animaux de toutes espèces, la prospective des montagnes, des prairies, et de tous ces champs délicieux, arrosez des belles et cleres fontaines, des poissons de la mer, des vaisseaux qui la traversent à plaines voilles, le tout tant bien rapporté et contrefaict au vif, qu'on eust jugé que c'estoit la même chose. Pour monstrier l'excellence de son esprit, feist un recueil des victoires des roys d'Arragon, comtes de Provence; ensemble feist unes heures de Nostre Dame escriptes de sa main, enrichies de toutes les plus rares diversitez qu'il avoit treuvees en son recueil, en or, azur, et autres belles couleurs, et fort bien et proprement reliees, en fist un present a Yoland d'Aragon, mere du roy Rene, qui les estima beaucoup et luy monstra qu'elle les avoit tres agreables, parce que les peintures et illumineures d'icelles correspondoyent au texte de la lettre². »

Ainsi, Raymond de Soliers eut réellement pour l'étude de la nature le goût que Nostredame attribue à son moine, et, étant poète, il devait, comme celui-ci, en sentir et en goûter le charme. Il fut aussi, comme on l'a vu, un habile « enlumineur », et rien n'interdit d'admettre qu'il ait appliqué à la représentation figurée des objets et des phénomènes décrits dans son livre un talent dont Haitze ne le loue qu'à l'occasion de deux cartes et d'une sphère. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de s'inscrire en faux contre l'assertion de Nostredame relativement au « beau recueil » qu'il mentionne, car il pouvait fort bien en avoir vu un pareil chez son ami, quoique Haitze, près de cent cinquante ans plus tard, en ait ignoré l'existence³. Quant aux *Heures de Nostre Dame*, dont il est

1. Sic. Corr. *paysages*. Le premier traducteur italien de Nostredame, G. Giudici, qui travaillait sur le manuscrit même de l'auteur, rend ceci par *belli paesi*.

2. *Les Vies*, p. 251-2.

3. Il faut citer ici un autre passage des *Vies* (chap. LXXII) où Soliers, et là sous son propre nom, est magnifiquement loué tant pour son talent de peintre que pour ses autres mérites : « Il (B. de Parasolz) loue aussi grandement un souverain peintre provensal, imagier et statuaire tout

aussi question dans l'extrait précité, on peut douter qu'elle fussent l'œuvre du « calviniste obstiné » qu'était Raymond de Soliers, ainsi que Haitze le qualifie. Et c'est ici qu'on pourra songer, comme je l'avais moi-même fait d'abord, à Denys Faucher, dont Vincent Barralis, son biographe, nous dit ce qui suit :

« Inter prima egregiae picturae opera praedicti Faucherii quae Lerini alibique curiose asservantur, numerandae sunt horariae preces manu propria ipsius Dionisii scriptae et miris figuris penicillo subtiliter adornatae, ita concinne ut quae in lectionibus (*sic*) et psalmis intus leguntur in margine expressa videantur¹ »

C'est ici le lieu de rappeler que l'on conserve à la bibliothèque Méjanes d'Aix, sous le n° 22, un livre d'heures que l'on prétend être celui que Nostredame a décrit comme étant l'œuvre de son Moine des Isles d'Or. Ce ne peut pas être celui de Denys Faucher, qui est toujours resté, paraît-il, la propriété de ses héritiers². Serait-ce réellement l'œuvre de Raymond de Soliers? Les érudits et antiquaires de la Provence devront, dans tous les cas, lui chercher désormais un autre auteur que le fantastique moine auquel ils l'attribuent.

Ce qui achève la ressemblance du Moine des Isles d'Or et de Raymond de Soliers, et qu'il nous importe surtout de constater, c'est que celui-ci, comme l'indique son biographe, s'était réellement occupé, dans son ouvrage, de la poésie et des poètes provençaux. Ainsi que Nostredame le dit de son Monge, il a fait un « Catalogue » de ces poètes. Seulement, ce catalogue,

ensemble, nommé Soliers, et outre ce grand philosophe et savant aux sciences libérales, lequel entre autres ouvrages feist un tableau par commandement de la royne Jehanne, qui fut mis en l'église Saint-Louis de Marseille, et deux autres, l'un mis à Saint-Victor de Marseille, et l'autre à Montmajour d'Arles, et quelques statues et collosses de marbre qu'il feist en Avignon. » A cet éloge de son ami, Nostredame a tenu à joindre celui de son neveu César, car il ajoute : « et [B. de Parasolz loue aussi] un autre excellent peintre et philosophe provençal nommé César. » César de Nostredame fut, en effet, un peintre habile.

1. *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac Abbatum sacrae Insulae Lerinensis*, 2^e partie, p. 223.

2. Voir Mouan, *Etudes sur Denys Faucher*, dans le *Bulletin des travaux de l'Académie d'Aix*, 1847, p. 223.

c'est Nostredame lui-même qui lui en avait fourni les éléments, authentiques ou apocryphes, réels ou mensongers; et comme Soliers a reproduit également les uns et les autres, il nous apparaît ici sous un jour assez fâcheux, je veux dire comme complice d'un faussaire. Il est bien difficile, en effet, de croire qu'il ait été simplement la dupe de son ami. La seule présence, dans ses listes, du Moine des Isles d'Or (*Monachus Insularum aurearum*) suffit, semble-t-il, à attester sa complicité. Il prétend donner les noms des poètes qu'il énumère tels qu'on les lit dans les manuscrits (*non aliis inscriptionibus quam quae libris praeponuntur*), et le premier qu'il mentionne, *Americus de Bellovederio*, présente déjà la même altération que chez Nostredame, qui change *Belenuei* en *Belvezer*.

Le catalogue des poètes provençaux forme le vingt-troisième et dernier chapitre¹ du livre cinquième et dernier de la *Chronographia Provinciae*. Le transcrire ici serait sans utilité. Je le publierai d'ailleurs autre part, car il peut servir à la critique des *Vies* de Nostredame. Ici, quelques indications suffiront. Il renferme en tout cent trois poètes, dont une quinzaine environ n'ont obtenu dans les *Vies* ni un article ni une mention. Au contraire, plusieurs y manquent de ceux, authentiques ou supposés, auxquels Nostredame a donné place, entre autres Hugue de Saint-Circ et son sosie Hugue de Saint-Cesari. Mais le Moine de Montmajour n'y fait point défaut, non plus qu'Anselme de Mostier, cette autre belle invention de Nostredame.

Raymond de Soliers termine ainsi sa liste d'anciens poètes provençaux : « Horum quidem omnium poemata Petrum Bembum verisimile est legisse, ut ipse libro primo affirmare videtur. Plurimum ex his, quorum septuaginta volumina, sed

1. Le chapitre précédent, intitulé *De provincialis sermonis commendatione* n'est guère que la répétition de ce que dit Nostredame dans son *Proesme au lecteur*. Il se termine ainsi : « Legi ego plerosque e nostris [poetis] quorum volumina manuscripta apud Joannem Nostradamum extant, quibus, si Dantem et Petrarcham conferamus, non solum voces sed et cantuum integrorum contextus decerptos nemo est qui non deprehenderit. »

manca et mutila, videre licuit, vitas laboriose collegit Joannes Notradamus, itidem poeta egregius, typis propediem mandaturus. »

Suivent deux autres listes, l'une, « egregiarum et nobilium faeminarum quae horum poetarum et regionum archiviorum apud Aquas Sextias testimonio claruerunt », et dont les noms se retrouvent chez Nostredame; la seconde, qui énumère « hodiernos viros provinciales poemate claros quos celebrat idem Nostradamus ». Des onze noms que comprend celle-ci, deux ou trois seulement paraissent s'être glissés dans les *Vies*.

Enfin, la conclusion de l'ouvrage, qui suit immédiatement, et où l'auteur s'adresse au roi Charles IX, se termine ainsi :

« Quæ vero ad historiam pertinent, quoniam a Joanne Nostradamo copiose et feliciter collecta sunt, propediem publicaturo¹, etsi multa conscripseramus, consulto prætermittimus. »

Ainsi, on le voit par ces citations, comme Nostredame, je l'ai déjà noté, s'en réfère à Soliers, sur les sujets étrangers à ceux qu'il traite, Soliers, à son tour, renvoie à Nostredame, « familiaris noster », comme il l'appelle, pour ceux qu'il laisse en dehors de ses recherches.

Les deux amis se considéraient donc, dans l'étroite intimité de leurs relations et la communauté de leurs études, comme se complétant, en quelque sorte, mutuellement. Aussi ne devons-nous pas nous montrer trop surpris de retrouver des traits de l'un et de l'autre sous le masque unique du Moine des Isles d'Or. Et sûrement, quand Nostredame raconte que ce moine « fut le premier cause que ces souverains poètes, qu'avoyent esté si longtemps mys en obly, furent revoquez en lumière », c'est à lui-même qu'il pense, et c'est bien lui-même, et non plus son ami, qui pose ici pour le portrait hybride sous lequel se lit l'anagramme du seul nom de Soliers.

Le Monge des Isles d'Or, en tant qu'historien des troubadours, n'est donc, en dernière analyse, que Nostredame lui-même, dissimulant sa personnalité sous le nom et sous l'anagramme du nom de deux de ses amis, Cibo et Soliers². Il

1. Cf. le Proesme des *Vies*, p. 21.

2. « A l'instante requeste duquel, dit Nostredame dans son Proesme,

faut par conséquent que l'on renonce à l'illusion, si quelqu'un la conserve encore, que les récits dont ce prétendu moine est donné comme garant, lorsqu'ils ne sont pas attestés d'ailleurs par des textes authentiques, puissent avoir un fondement quelconque. Beaucoup l'ont cru ¹, au grand dommage de la vérité historique, qu'ils ont ainsi contribué à corrompre. Leur erreur serait aujourd'hui sans excuse ².

C. CHABANEAU.

parlant de Soliers, ensemble du seigneur Scipion Cybo, gentilhomme de Gennes..., j'ay produit [ce livre] en lumière. »

1. Parmi ceux-ci on n'est pas peu surpris de rencontrer l'illustre Victor Le Clerc et de voir un critique de sa valeur alléguer, entre autres mensonges, comme une présomption de la véracité de Nostredame et de l'authenticité de ses sources (dans l'espèce notre moine et Saint Cesari), la plus évidente et la plus énorme imposture de ce mystificateur effronté. Je veux parler de Philippe le Long, substitué, comme comte de Poitiers, à Guillaume VII, et de sa cour de prétendus poètes provençaux. Voir *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 435. Cet invraisemblable roman a passé tout entier, sous le couvert d'une si grande autorité, dans une thèse sur Philippe le Long, soutenue en Sorbonne il y a peu d'années, par M. Paul Lehugeur.

2. Il va sans dire qu'avec le Moine des Isles d'Or doivent aussi disparaître de l'histoire littéraire et dom Hermentaire, dont il est censé avoir transcrit le recueil, et dom Hilaire des Martins, son prétendu biographe.
